

## **ARRETE N° 98 / 2024**

Dossier suivi par le service Police Municipale: pm@onet-le-chateau.fr

<u>Objet</u> : le Patio Centre Social : inauguration du local Mindset place des Capucines – autorisation de sonorisation extérieure.

Le Maire de la commune d'Onet-le-Château ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2;

VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 571-1 à L 571-26 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2000-02427 du 11 décembre 2000 réglementant l'usage de haut-parleurs sur la voie publique et notamment l'article 4 portant dérogation ;

**VU** la demande présentée le 3 avril 2024 par Madame Sylvie MERCADIER PETIT responsable du Patio Centre Social de la commune d'Onet-le-Château, pour l'inauguration d'un local place des Capucines le mercredi 17 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que l'animation concernant cette manifestation revêt un caractère exceptionnel pouvant s'inscrire dans le registre dérogatoire prévu par l'arrêté préfectoral n°2000-02427 visé ci-dessus ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – le Patio Centre Social de la commune d'Onet-le-Château est autorisé à utiliser des appareils de diffusion sonore et tout autre moyen de production de musique tels qu'amplificateurs, le mercredi 17 avril 2024 de 16 heures à 20 heures, place des Capucines, à l'occasion de l'inauguration du local Mindset.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le destinataire peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 : l'absence de réponse au terme d'un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet).

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le responsable de la Police Municipale,
- service Patio Centre Social de la commune d'Onet-le-Château,

chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

A Onet-le-Château, le 04 avril 2024.

Publié le : 08/04/2024

Jean-Philippe KEROSLIAN